



Réforme de la PAC

Impacts et stratégies d'adaptation des systèmes ovins de l'Ouest



La réforme en France : le découplage partiel

La partie découplée des aides sera acquise sur une base historique, sans nécessité de produire, pour abonder un droit à paiement unique (DPU), qui sera ramené à l'hectare de surface éligible.

Seront découplées :

- 50 % de la PBC et de la PS,
- 75% des primes cultures et 100% des primes gel (gel géré hors DPU),
- 100% de l'aide directe laitière (ADL),
- 100% de la PSBM et 0% PMTVA,
- 40% de la prime à l'abattage pour les gros bovins et 100% pour les veaux,
- 100% des enveloppes flexibilité ovine et bovine,
- 100% des compléments extensifs bovins.



Impact de la réforme à système constant

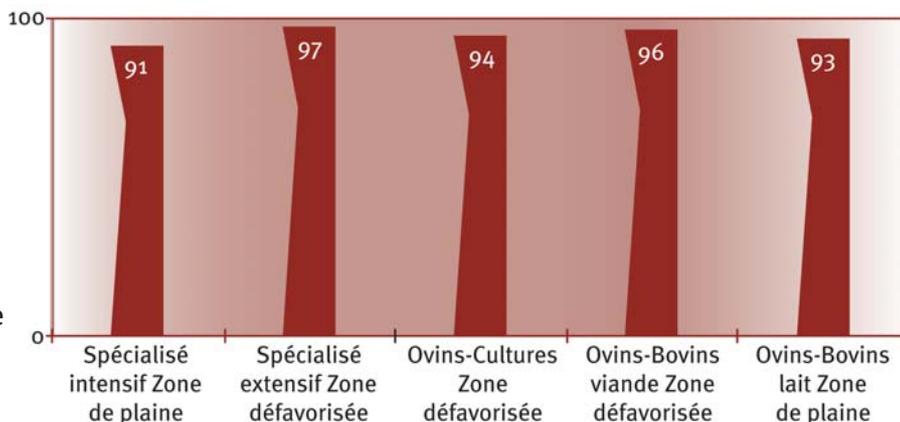
Cet impact a été estimé à conjoncture constante (prix 2004 pour les produits comme pour les charges), à l'exception du lait : hypothèse de baisse de 10% entre 2004 et 2006. Le prélèvement de 3% sur les DPU pour abonder la réserve nationale a été pris en compte, de même qu'une modulation de 5% sur l'ensemble des aides du " 1er pilier ", découplées ou non (au-delà d'un seuil de 5 000 €). Le montant des charges sociales a été adapté en fonction de l'évolution du revenu.

Parmi les **systèmes spécialisés**, ce sont ceux situés en **zone de plaine** qui subissent la plus forte chute de revenu, près de 10%. C'est l'effet de la disparition des 5 € par brebis obtenus de 2003 à 2005 sur l'enveloppe de flexibilité, avec un retour à la situation de 2002 (1,12 € par brebis, découplé).

En **zone défavorisée**, l'impact de la réforme sur les **systèmes spécialisés**, comme sur les **systèmes**

Impact de la réforme à système constant

Base 100 : revenu 2004



Ovins-Bovins viande, est relativement limité, avec des baisses de revenu de l'ordre de 3 à 4%. L'impact des prélèvements et de la modulation est un peu plus fort sur les **systèmes Ovins-Cultures**, d'où une baisse de revenu de l'ordre de 6% en zone défavorisée.

En système **Ovins-Bovins lait**, la progression de l'aide directe laitière de 2004 à 2006 ne permet de compenser qu'une baisse de 8% du prix du lait. La combinaison avec la perte des 5 € de flexibilité aboutit à une chute de 7% du revenu en zone de plaine.



RESEAUX D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



CHAMBRES D'AGRICULTURE

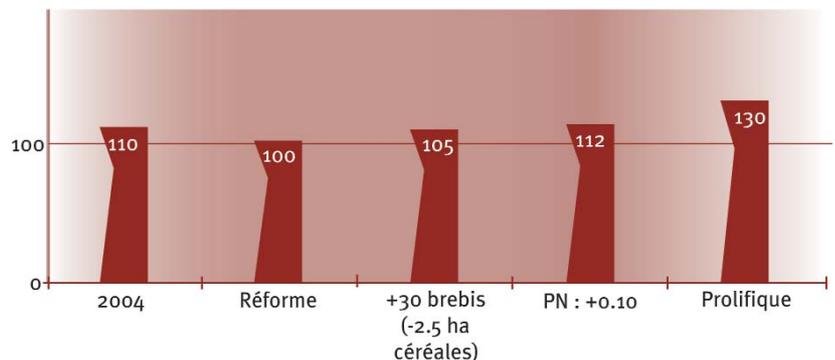


Les pistes d'adaptation envisageables

Selon les systèmes, différentes stratégies peuvent être envisagées pour compenser les effets de la réforme. Certaines porteront sur la signature de CAD ou d'autres mesures faisant partie du " 2ème pilier ". Les simulations qui suivent n'intègrent pas ces éléments du 2ème pilier, à l'exception toutefois de la prime herbagère (PHAE). Ces simulations intègrent les investissements liés à certaines évolutions (accroissement du troupeau, construction ou réaménagement de bâtiment, équipement...).

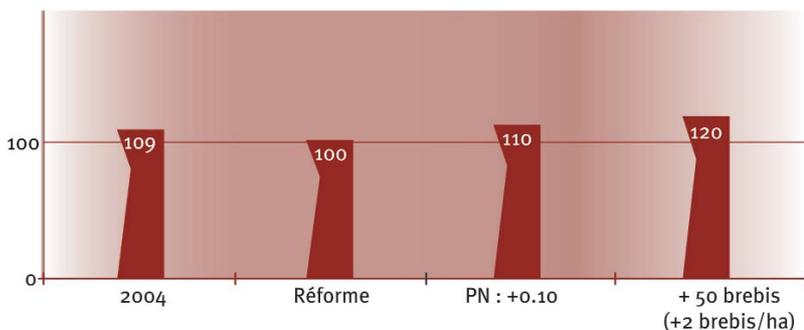
Parmi les **systèmes spécialisés**, ceux situés en **zone de plaine** sont les plus fortement touchés par la réforme, du fait de la perte des 5 € de flexibilité. Dans ces systèmes souvent chargés et avec un bon potentiel, l'intérêt d'un **accroissement du troupeau**, passe par le maintien d'une bonne autonomie alimentaire (aliment fermier pour les agneaux) ...voire par l'absence d'investissements supplémentaires. D'où une augmentation marginale du cheptel, en substitution aux quelques hectares de céréales vendus, et un impact forcément limité. Un gain de 10 points de productivité numérique permet par contre de retrouver le revenu initial. Cependant un certain nombre d'élevages sont déjà à des niveaux de **productivité** tout à fait respectables, compte tenu des

Stratégies d'intensification animale en système spécialisé intensif



racres herbagères utilisées. Le recours à une **race prolifique** peut alors être envisagé (la simulation intègre le risque d'une baisse de prix de 5% liée à la moindre conformation).

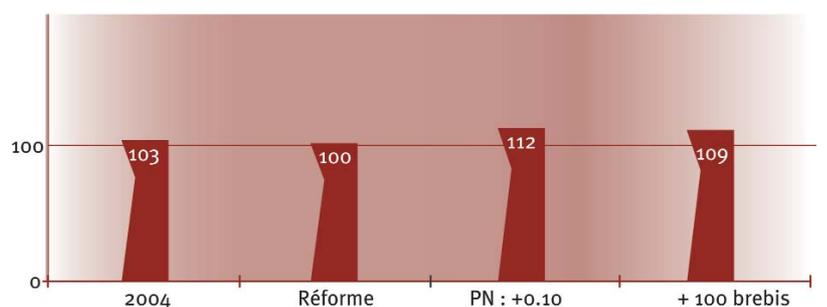
Adaptations en système prolifique



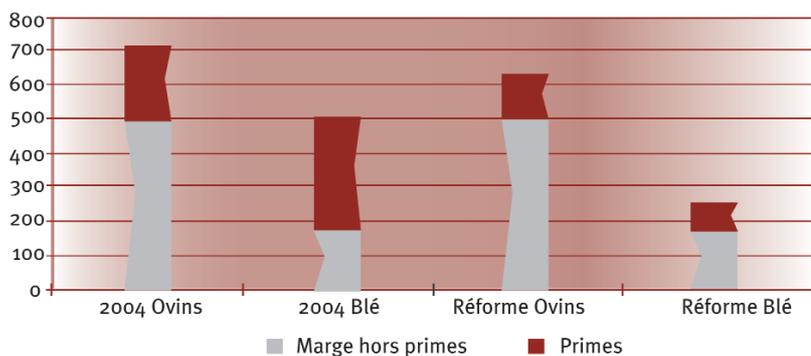
Pour les systèmes déjà en **race prolifique** (Bretagne), des marges de progrès sur la productivité existent encore dans la plupart des élevages. Lorsque ce n'est pas le cas, un **accroissement du troupeau** peut être envisagé, à surface constante si le chargement initial le permet. La simulation présentée correspond à un passage de 420 à 470 brebis, sur une surface constante de 50 hectares.

L'impact du découplage est plus faible en **zone défavorisée**, et les marges de progrès sont souvent importantes en matière de **productivité numérique**, notamment dans les systèmes extensifs. Un gain de 10 points de productivité numérique se révèle plus payant qu'un **accroissement du troupeau** de 100 brebis (cheptel initial de 850 brebis sur une SAU de 150 hectares).

Adaptations en système extensif



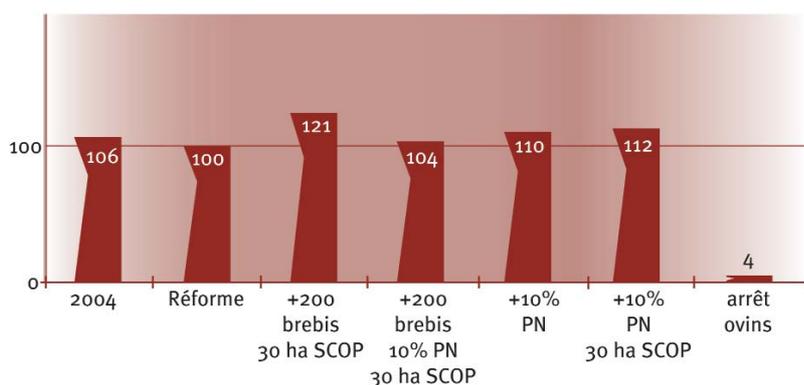
Marges brutes/ha



En systèmes **Ovins-Cultures**, le découplage de 75% des aides SCOP va entraîner une forte baisse de la marge des cultures. En système extensif, le rapport entre la marge brute des ovins et celle du blé va passer de 1,4 à 2,5, d'où un renforcement de l'intérêt économique des ovins.

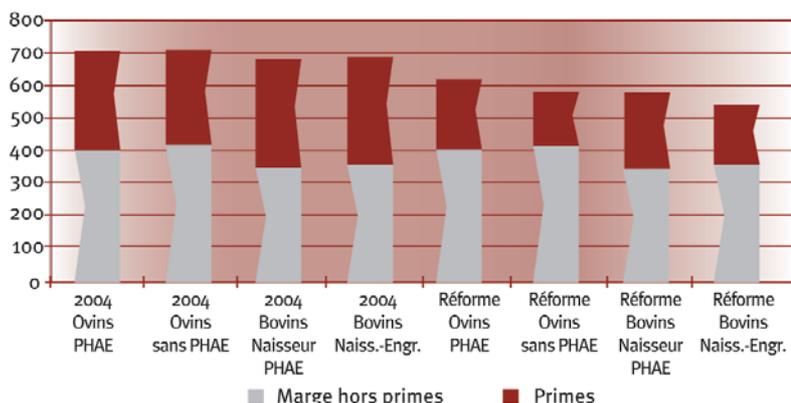
La **substitution d'hectares de cultures par des prairies** destinées aux ovins est donc une adaptation tout à fait envisageable : l'impact sur le revenu est de plus de 20%. Ceci se traduit cependant par un surcroît de travail qui risque de pénaliser les performances du troupeau : une baisse de 10 points de productivité ne permet pas de retrouver le niveau de revenu initial. Une progression de la **productivité** de 10 points est une autre solution pour retrouver ce niveau de revenu. Elle peut même être envisagée avec une réduction des cultures et du chargement, à condition de bien gérer cette **désintensification fourragère** (baisse des intrants). A l'opposé, l'arrêt de

Adaptation en système Ovins-Cultures



l'atelier ovin se traduit par une quasi disparition du revenu, dans la mesure où les amortissements des bâtiments ne sont pas annulés.

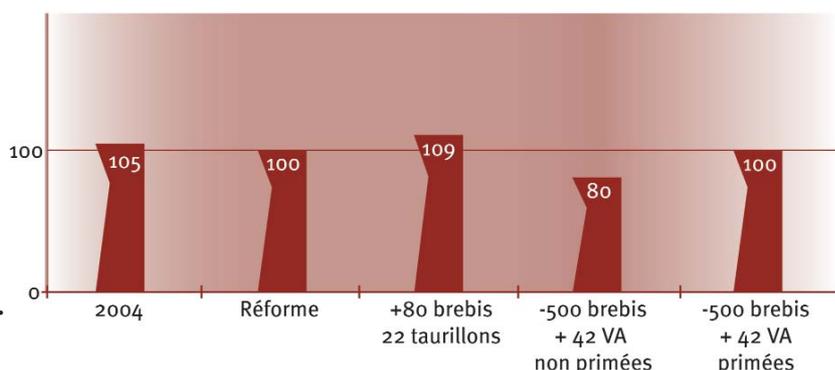
Marges brutes/UGB



En systèmes **Ovins-Bovins viande**, le découplage total de la PSBM entraîne une réduction conséquente de la marge bovine en système naisseur-engraisseur. Pour des marges initiales comparables entre ateliers ovins et bovins avant découplage, l'écart après découplage est de près de 10% au profit de l'atelier ovin.

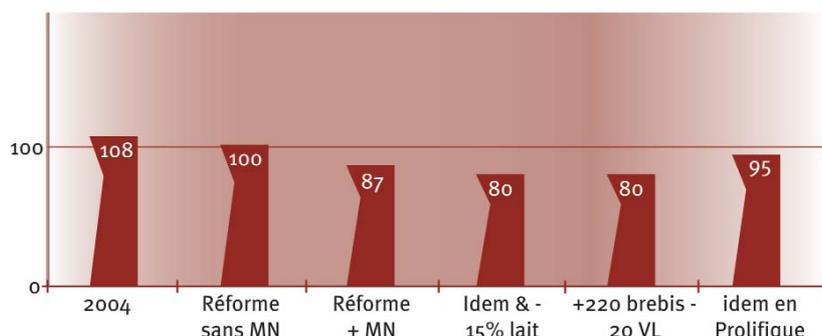
L'**arrêt des taurillons** compensé par une **augmentation du troupeau ovin**, à chargement constant, permet de compenser l'effet des prélèvements et de la modulation. L'**abandon de l'atelier ovin** se traduit par une baisse de 20% du revenu si les vaches supplémentaires ne sont pas primées (engraissement des taurillons), ou une stabilité si des primes peuvent être obtenues.

Adaptation en système Ovins-Bovins viande NE



Adaptation en système Ovins-Bovins lait

En zone de plaine, la perte de la prime de flexibilité limite l'intérêt d'un arrêt du lait en système **Ovins-Bovins lait**, avec l'hypothèse d'une baisse de 10% du lait. Il faut une baisse de 15%, combinée à la nécessité d'une **mise aux normes** de l'atelier bovin, pour que la spécialisation en ovin soit rentable sur un plan strictement économique, moyennant une **intensification de l'atelier en race herbagère**. Par contre le **passage en race prolifique** peut être intéressant dès 10% de baisse du lait si une mise aux normes est nécessaire. Dans tous les cas, l'impact de l'arrêt de la traite sur le travail est également à prendre en compte.



Les projets des éleveurs

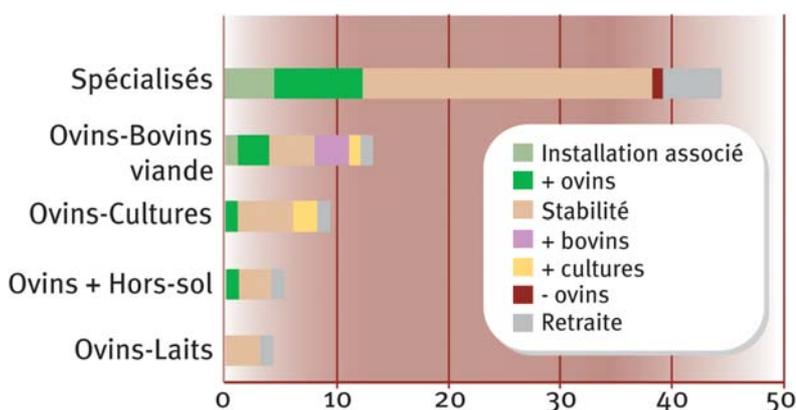
Les éleveurs du Réseau d'Élevage Ovin de l'Ouest ont été questionnés sur leurs intentions dans le cadre de la mise en place du découplage.

Parmi les spécialisés, la moitié n'envisage pas d'évolution structurelle, mais les projets de

développement du troupeau sont relativement nombreux, avec ou sans installation d'associé. Chez les mixtes ovins-bovins viande, les évolutions au profit de l'atelier ovin ou de l'atelier bovin sont équilibrées, alors que chez les ovins-cultures les projets de développement de l'atelier cultures l'emportent un peu sur celui de l'atelier ovin.

Indépendamment des évolutions structurelles, certaines modifications de pratiques sont parfois envisagées, comme un changement de type génétique, notamment chez les ovins-cultures (race lourde de bergerie ou prolifique), la recherche de plus-value (passage en sélection, développement des ventes au 4ème trimestre, vente directe...) ou tout simplement une progression de la productivité numérique des brebis. Les projets d'investissements concernent d'abord la construction de bergeries, avant la mécanisation de la complémentation, et se rencontrent dans des élevages avec une croissance du troupeau prévue... ou récemment réalisée.

Les projets des éleveurs du Réseau Ovin de l'Ouest



Ce travail a été réalisé par le Réseau d'Élevage Ovin de l'Ouest

Nathalie AUGAS - Chambre d'Agriculture de Charente - 05.45.84.09.28

Alain GOUEDARD - Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine - 02.23.48.26.92

Gilles CLENET - Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique - 02.40.09.18.24

Laurent FICHET - Chambres d'Agriculture du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe - 02.41.33.61.00

Daniel INGREMEAU - Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres - 05.49.77.15.16

Stéphane MIGNE - Chambre d'Agriculture de Vendée - 02.51.36.82.77

Olivier PAGNOT - Chambre d'Agriculture de la Vienne - 05.49.44.74.13

Vincent BELLET - Institut de l'Élevage - 05.49.44.74.94

